

La Gouvernance et la prestation de services en matière d'immigration et des relations interculturelles GEDCIQ-VILLE DE LAVAL pour RÉMIRI

Avant-propos

La pandémie du Covid-19 est une crise sanitaire mondiale ainsi qu'une crise des inégalités. Des inégalités entre les pays bien sûr ! Mais aussi une crise qui vient exacerber les inégalités au sein de chacun des pays. De nombreuses études scientifiques ont montré que l'inégalité des revenus, le chômage et la précarité ou la faiblesse des politiques sociales en matière de logement, d'environnement, de santé ou d'éducation sont des déterminants sociaux clés qui expliquent les inégalités de santé selon la classe sociale, le sexe, l'âge et la situation migratoire. Il faudra un certain temps pour disposer d'analyses précises sur l'impact de la crise sanitaire, mais il s'agit, sans doute, d'une menace sérieuse pour les populations et les quartiers les plus vulnérables. Mais chose certaine, la pandémie agit comme un amplificateur des besoins prérequis; devenant, ainsi, une pandémie des inégalités (Benach, 2020).

Sur le plan sociopolitique également, cette crise est en train de mettre en lumière plusieurs constats :

- 1) La nécessité des réponses solidaires – essentielles pour faire face aux conditions de la crise;
- 2) l'obsolescence des classiques divisions ministérielles et le besoin d'évoluer vers un design d'une gouvernance plus transversale pratiquant une approche intégrée;
- 3) la révision des critères pour orienter l'offre et la prestation des services municipaux;
- 4) l'importance des pouvoirs publics en tant qu'agents régulateurs et distributeurs (Inneraty, 2020) ainsi que
- 5) l'absence « d'institutionnalisation de la prévoyance » (Fortin, 2020); dans d'autres termes, cette crise sanitaire met en évidence d'importantes lacunes en termes de prévention dans les programmes politiques de la plupart de pays.

Enfin, nous nous retrouvons encore dans une étape qui nécessite des réponses adéquates à une situation d'urgence, mais certes aussi, nous pouvons commencer à en tirer des apprentissages afin de mettre en place des stratégies qui permettront aux sociétés de continuer à avancer de manière prospère et *en santé* « le jour après le COVID-19 ».

1^{re} partie. LA GOUVERNANCE MUNICIPALE EN CONTEXTE COVID-19

1. La caractérisation de la population immigrante à risque de marginalisation

En tant que responsables municipaux du développement social et des questions relatives à l'immigration et aux relations interculturelles, il est d'abord nécessaire de dresser un portrait clair du type de population immigrante ayant davantage besoin du soutien des institutions publiques. Or, la catégorie « immigrant » de manière isolée n'est pas une catégorie explicative des conditions socioéconomiques des individus, mais plutôt le statut associé à cette catégorie « immigrant ».

Au Québec, nous pouvons classer des personnes d'origine immigrante dans deux grands groupes soit (1) les résidents permanents (refugiés, immigrants économiques, immigrants du regroupement familial) et (2) les résidents non permanents (migrants à statut précaire [MSP] et les demandeurs d'asile).

Dans la plupart de cas, c'est ce deuxième groupe qui est plus à risque de précarisation et de marginalisation. Aux incertitudes liées à leur statut – ayant des conséquences importantes autant sur plan matériel que physique et psychologique – il faut y rajouter d'autres dimensions qui contribuent à accroître leur état santé ainsi que sa situation de précarité en termes sociaux et économiques telles que : abus le racisme et la discrimination dont plusieurs d'entre eux sont victimes; la difficulté à accéder au marché de l'emploi; la pénurie de logements salubres qui s'offrent à sa disposition; la susceptibilité à l'exploitation; la méconnaissance de la langue française et des codes culturels de la société d'accueil; l'accès restreint ou nul aux services sociaux et de santé.

Le statut d'immigrant, mais aussi l'appartenance ethnique ou raciale peut nous servir, en tant que concepteurs et exécuteurs des politiques publiques, de disposer des informations pertinentes pour entreprendre des démarches visant à réduire les inégalités sociales. Des inégalités qui se manifestent sur le plan sanitaire, notamment dans le contexte actuel, mais aussi sur le plan du logement, de l'emploi, de la filiation politique et sociale, etc. Et qui en dernier lieu, ont des conséquences malheureuses non seulement sur les individus, mais aussi sur le niveau de performance économique (Wilkinson et Pickett, 2010)¹ de nos sociétés et sur la cohésion sociale.

2. Le rôle et les responsabilités en matière de développement social

Au Québec, les grandes politiques publiques concernant les personnes (éducation, santé, services sociaux, solidarité sociale) demeurent la responsabilité du gouvernement qui, par sa fiscalité progressive liée aux revenus des individus et des

¹ Wilkinson, R., & Pickett, K. (2010). The spirit level. *Why equality is better for everyone*.

corporations, est seul en mesure d'assurer la redistribution de la richesse. Il en est de même pour ce qui concerne la lutte contre la pauvreté.

Quant aux villes, elles tirent l'essentiel de leurs revenus des taxes liées à la propriété, les taxes foncières ; la nature de ces taxes ne leur permet pas de se substituer au gouvernement en matière de politiques sociales comme la lutte à la pauvreté. Par contre, avec une mission essentiellement liée à la gestion du territoire et aux services de proximité, elles ne peuvent rester indifférentes au sort de la population de leur territoire — les personnes immigrantes font partie des usagers les plus assidus des services municipaux — puisque leur bon fonctionnement en dépend. Elles peuvent même par subsidiarité se considérer comme les mieux placées pour intervenir et devront alors être financièrement compensées par des ententes ou autrement.

3. La gouvernance locale en matière d'immigration et de relations interculturelles comme un enjeu de développement social

Depuis plusieurs années, le mandat des villes se renforce et comprend, en plus de la gestion traditionnelle des infrastructures, davantage de responsabilités à l'égard des enjeux liés aux personnes.

En 2012, lors de la publication de son Livre blanc, *l'avenir a un lieu*, l'Union des municipalités du Québec reconnaissait cet état de fait et proposait au gouvernement un *Pacte de cohésion sociale* pour assurer une gestion harmonieuse des populations plus à risque comme les personnes en situation de pauvreté, les personnes immigrantes, les membres des minorités, etc. Rappelons à cet égard que la plupart des grandes villes québécoises inscrivent l'immigration et les relations interculturelles dans leurs services concernant le développement social. En ce sens, que les propositions de l'UMQ, loin d'être déconnectées du contexte municipal, rendent compte de la réalité des villes qui accueillent la plupart des personnes immigrantes du Québec.

Dans son *Livre blanc municipal, l'avenir a un lieu* (2012) l'Union des municipalités du Québec (UMQ) réitérait, sous le signe de la cohésion sociale, la pertinence et la capacité des villes à répondre à certains enjeux sociaux, dont l'accueil et l'intégration des populations immigrantes.

La capacité des municipalités de répondre à ces demandes sera mise à rude épreuve au cours des années. Le vieillissement de la population les force encore davantage à revoir et réadapter différents services. Dans certaines municipalités, l'accroissement du nombre d'immigrants force un développement des services d'intégration et d'accueil. Enfin, l'élargissement des disparités sociales accentue des problématiques sociales comme l'itinérance, l'exclusion et l'embourgeoisement des quartiers (UMQ, 2012, p. 56).

Bref, le *Livre blanc municipal, l'avenir a un lieu* (2012) devient et demeure jusqu'à présent la feuille de route pour inspirer la gouvernance locale en matière de développement social, y compris, l'immigration et les relations interculturelles.

² Union des municipalités du Québec (2012). *Livre blanc municipal. L'avenir a un lieu*. Montréal : Union des municipalités du Québec.

4. L'émergence des nouvelles formes de gouvernance municipale – et de gouverner les villes

- **Les communautés de pratique citoyennes**
Agglomération de Longueuil : Le Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil, en collaboration avec Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL), a pris l'initiative de mettre en place un groupe de partage des bonnes pratiques en économie sociale spécifiquement pour les entreprises collectives du territoire de l'agglomération de Longueuil.
- **Le télétravail dans la fonction publique**
UMQ : Afin de soutenir ses membres à ce sujet, l'équipe du Carrefour du capital humain de l'UMQ a transmis un exemple de politique spéciale de télétravail, qui adresse notamment la question des divers niveaux d'autorisation de recours au télétravail. Chaque municipalité, chaque établissement et même chaque service pourront être à des niveaux d'autorisation différents selon la réalité particulière de chacun. L'important est d'avoir une procédure connue et efficace pour la gestion du maintien des opérations³.
- **Les réseaux intermunicipaux**
REMIRI : Mise en place d'un comité de veille qui se réunit de manière hebdomadaire pour échanger des préoccupations, actions, etc.
- **L'institutionnalisation de la gouvernance de prévention**
Le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) et la Commission scolaire Marie-Victorin ont adressé une lettre aux parents d'élèves et aux enseignants sur les risques d'intimidation et de propos racistes que suscite la peur du coronavirus, notamment envers les personnes d'origine asiatique. Au besoin, les agents de la Section prévention, vigilance et relations communautaires seront disponibles afin de rencontrer toute personne qui en ferait la demande, explique le SPAL, qui ajoute que des présentations sur la sensibilisation à l'intimidation en milieu scolaire pourraient aussi être offertes aux élèves⁴ (RDI, Racisme et coronavirus : la police de Longueuil sert un avertissement dans les écoles, 4 février 2020).
- **La transversalité grandissante dans la gestion des enjeux d'action publique locale concernant la population d'origine immigrante et les relations interculturelles.**
Plan de rétablissement Pandémie de la COVID-19 » offert aux municipalités du Québec : Dans le contexte actuel de gestion de la pandémie de la COVID-19,

³ Extrait de : <https://umq.qc.ca/publication/pandemie-de-covid-19-lumq-propose-des-orientations-communes-aux-municipalites-quebecoises/>

⁴ Extrait de : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1505839/racisme-coronavirus-police-longueuil-lettre>

l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ) fait preuve de leadership en appuyant, dès maintenant, la planification du rétablissement face à cette crise et souligne qu'un « modèle de Plan de rétablissement Pandémie de la COVID-19 » vient d'être mis à la disposition des municipalités du Québec. D'abord adapté par la Ville de Québec pour son usage, ce nouvel outil de planification et de suivi s'avère un guide précieux pour l'ensemble des intervenants qui œuvrent au rétablissement des services municipaux en vue de la transition vers la période post-pandémie.

- **La solidarité se fait de plus en plus présente dans les programmes politiques et citoyennes**

Au terme de la réunion de son conseil d'administration hebdomadaire, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un message fort en adoptant aujourd'hui, à l'unanimité, une déclaration de solidarité avec les municipalités de la région métropolitaine de Montréal et l'ensemble des régions québécoises. Rappelant la fraternité avec laquelle les Québécoises et les Québécois passent à travers la crise de la COVID-19, l'UMQ appelle à ce même sentiment le déconfinement des régions du Québec. Voici la déclaration de solidarité avec les municipalités de la région métropolitaine de Montréal et de l'ensemble des régions québécoises telle qu'adoptée lors du conseil d'administration :

La crise qu'a engendrée la pandémie de la COVID-19 a mis en évidence l'incroyable fraternité avec laquelle les Québécoises et les Québécois passent, ensemble, à travers ces moments difficiles. En respect des consignes de la santé publique, les municipalités du Québec ont fait honneur à ce sentiment d'entraide en prenant les mesures qui s'imposaient pour protéger et aider leur population, et ce, dès les premiers jours de confinement. Aujourd'hui, c'est avec la même solidarité que le monde municipal aborde le déconfinement des régions du Québec. Évidemment, le rythme de la reprise tiendra compte de la réalité particulière de chacune. Il n'y a pas Montréal et le reste du Québec. Les régions ne sont pas dos à dos, elles sont coude à coude, unies et interdépendantes sur tous les plans. C'est ensemble que nous reviendrons à la normale. Il y a un seul Québec qui se relèvera de cette catastrophe sans précédent (UMQ, 2020).

- **Une vision plus globale de l'individu (besoins matériels et psychologiques)**

Gatineau. : Appels de courtoisie aux personnes âgées vulnérables

Les principaux objectifs de ces appels sont de : Rassurer et soutenir les personnes âgées vulnérables; Minimiser la détresse causée par l'isolement; Assurer la sécurité (alimentaire, médicale) des personnes âgées; Diriger les personnes en besoin vers les ressources pertinentes. Les personnes ciblées par les appels : Sont âgées de 70 ans et plus; Vivent dans des communautés comptant de nombreuses personnes âgées vulnérables.

⁵ <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/05/declaration-mun-mai2020.pdf>

Ces appels sont complémentaires au plan d'action du CISSSO visant à joindre les personnes âgées sur le territoire. Les appels sont effectués par des employées et employés de la Ville.

- La mise en question des modèles urbains existants (voir page 6)

5. L'impact des choix des villes :

- à court terme sur les formes d'accompagnement des nouveaux arrivants
- à long terme sur l'aménagement du territoire et le coût des logements

La gouvernance municipale des services aux personnes immigrantes et son impact

Dans quelques villes, les sous-catégories d'immigrants (immigrants investisseurs ou entrepreneurs par exemple) relèvent des responsables des services économiques des villes. Mais la majorité des nouveaux arrivants se font accompagner par les acteurs du champ social que ce soit par les services municipaux responsables des enjeux sociaux ou que ce soit par le réseau des partenaires sociaux de la ville. Ces choix :

- facilitent la recherche de soutien dans les programmes de lutte à la pauvreté,
- invitent à joindre les organismes de défense des droits pour lutter contre le racisme ou la discrimination,
- ou rendent plus rapide le lien avec les responsables sociosanitaires comme dans le cas de la COVID-19.

En somme, une gouvernance qui s'appuie sur le champ social permet de concentrer davantage de moyens sur la qualité du milieu de vie et d'offrir aux nouveaux arrivants un milieu plus près de leurs besoins tant pour les individus que pour les familles.

Par contre, le réseau des partenaires sociaux est distinct du réseau des partenaires du marché de l'emploi plus proche des responsables économiques et plus développé dans les formes d'accompagnement en emploi (rechercher un emploi, faire un cv, passer une entrevue, etc.). Bien que, d'une ville à l'autre, les réseaux puissent se structurer différemment, le choix du champ social peut plus ou moins faciliter le rapprochement actif avec les acteurs de l'emploi ou les responsables de l'habitation, de la culture, de la sécurité publique, etc.

Pour renforcer l'impact positif des services donnés par les villes aux personnes immigrantes -et ce quelque que soit leur service de rattachement dans l'organigramme municipal-, les villes ont intérêt à s'assurer que la table de concertation locale des acteurs en immigration compense pour le choix du service de rattachement et ait la plus grande polyvalence possible couvrant autant le champ social que la culture, l'emploi, l'habitation, la sécurité publique, l'aménagement, etc.

Les choix à venir en aménagement du territoire et leur impact sur les populations à risque

À long terme, il est à prévoir que le COVID-19 pourrait obliger les municipalités à revoir les politiques locales d'aménagement du territoire.

La Communauté métropolitaine de Montréal dont le territoire comprend près de la moitié de la population québécoise a adopté après une décennie de discussion le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Le PMAD, c'est «l'outil dont les élus des 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal se sont dotés afin d'assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal dans une perspective de développement durable». Le PMAD⁶ vise essentiel à densifier le territoire, à aménager des milieux de vie denses, sécuritaires et mieux desservis par des services de proximité.

Pour y parvenir, le Plan préconise l'aménagement de [quartiers TOD](#) (Transit-Oriented Development), bâtis autour des points d'accès au transport collectif (stations de métro, gares de train de banlieue et terminus d'autobus) et mieux desservis par les services de proximité. Ainsi, les résidents de ces quartiers sont moins dépendants de l'automobile pour leurs déplacements quotidiens.

Or, la pandémie se répand plus rapidement dans les territoires denses avec des populations importantes entretenant des relations soutenues dans des petits commerces de proximité. La gestion des pandémies actuelles et futures va-t-elle remettre en question les politiques de densification et de développement durable ? La gestion des pandémies et la protection du climat vont-elles entrer en conflit ? Le PMAD devra-t-il être revu ?

Déjà le commerce en ligne est en train de dévaster les rues commerciales et de remettre en question les centres d'achat et les galeries commerciales. Les développements de l'intelligence artificielle feront disparaître bientôt des milliers d'emplois de bureaux. Et voilà que la pandémie contraint les administrations publiques et les entreprises publiques au télétravail, que restera-t-il des rues commerciales et des tours à bureaux dont le renforcement était visé par le PMAD ?

Allons-nous assister au déplacement⁷ de la population vers des petites villes et villages moins denses et plus près de la nature ? Si de telles prévisions devaient se

⁶ <https://cmm.qc.ca/planification/plan-metropolitain-damenagement-et-de-developpement-pmad/>

⁷ «La 'baisse du coût de la distance', comme l'appelle Karen Harris, directrice générale du Macro Trends Group de Bain consultancy, devrait s'accélérer en raison de la crise des coronavirus. De plus en plus d'entreprises mettent en place des systèmes qui permettent au personnel de travailler à domicile et de plus en plus de travailleurs s'y habituent. «Ce sont des habitudes qui vont probablement persister», dit Harris. Les implications pour les grandes villes sont immenses. Si la proximité de son travail n'est plus un facteur important pour décider où habiter, par exemple, alors l'attrait des banlieues diminue; nous pourrions nous

confirmer, la base foncière la plus profitable des villes -les tours à bureaux et les rues commerciales- va diminuer et l'assiette foncière va se déplacer vers les quartiers résidentiels peuplés par les personnes les moins rémunérées incapables de se déplacer vers les villages plus éloignés ou les personnes chargées des services personnels (préposés aux malades, coiffure, etc.). Autrement dit, est-ce que les populations plus pauvres restées dans les quartiers urbains devront-elles supporter des charges fiscales plus élevées ? Sans parler de la diminution de services publics dont le transport en commun que les grandes villes appauvries devront effectuer ?

Les responsables des questions immigrantes et interculturelles ont intérêt à s'intéresser et à s'impliquer dans les enjeux d'aménagement de leur ville parce qu'à terme, ils auront un impact sur les milieux de vie des populations à risque de désaffiliation sociale -comme les nouveaux arrivants- et sur les services que les villes seront en mesure de leur offrir.

2e partie. LA PRESTATION DE SERVICE EN CONTEXTE COVID-19⁸⁹ : CONTEXTE GÉNÉRAL AU QUÉBEC

1. Les services prioritaires qui doivent être maintenus par les municipalités

- La prestation de services au niveau des municipalités s'inscrit dans le cadre général édicté par le gouvernement du Québec, lequel a ordonné la suspension des activités non prioritaires dans le contexte de la pandémie.
- La prestation de services municipaux dans ce contexte se limite aux services essentiels.

Mais qu'est-ce qu'un service essentiel?

« Des services, des activités, des équipements relevant d'une municipalité ou d'un organisme municipal, et dont l'interruption, même pour un bref délai, aurait des conséquences sérieuses pour le citoyen, la collectivité ou la municipalité »¹⁰.

Ces services inclus :

- les services de police;
- les services d'incendie;

diriger vers un monde dans lequel les centres-villes existants et les «nouveaux villages» éloignés prennent de l'importance, tandis que les ceintures de banlieue traditionnelles s'estompent.»
<https://www.theguardian.com/world/2020/mar/26/life-after-coronavirus-pandemic-change-world>

⁸ <https://www.fqm.ca/wp-content/uploads/2020/03/COVID-24MARS-Fiche-ServEssen.pdf>

⁹ <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>

¹⁰ Guide pour l'élaboration d'un plan particulier d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités.

- les centres de répartition d'un corps de police ou d'un service de sécurité incendie;
- le service d'appel 911;
- les services de collecte (déchets, matières recyclables, matières dangereuses..)
- les entreprises de gestion parasitaire (pour le contrôle des puces de lit, des rats et des souris notamment);
- les services de traitement des eaux potables et usées;
- les services de transport en commun et de transport adapté;
- les services de déneigement;
- Les services de communications;
- les activités de production d'énergie;
- les activités d'entretien du réseau routier et des autres infrastructures municipales (aqueducs, égouts, voies publiques, feux et panneaux de signalisation);
- Les services d'inspection hygiéniques;
- Le support aux services d'urgences;
- La réparation des véhicules et équipements requis pour effectuer les travaux essentiels;
- L'entretien et la réparation des bâtiments municipaux;
- L'opération des sites d'enfouissement;
- Le service de paie pour payer les employés en service essentiel.

Les ressources jugées essentielles et l'exercice du droit de gérance des municipalités

- La prestation de services essentiels requiert des ressources essentielles.
- Les municipalités de par la loi visant principalement à les reconnaître comme des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, ont la possibilité de déterminer les ressources qu'elles considèrent essentielles et dont les services devront être maintenus.
- Il s'agit donc d'un pouvoir discrétionnaire, ou d'un droit de gérance dont la municipalité pourrait se prévaloir pour déterminer ce qui constitue :
 - Une ressource jugée essentielle
 - Les services essentiels devant être offerts aux citoyens;
 - Les tâches essentielles devant être réalisées par les services visés;
 - Le nombre de ressources mobilisées pour desservir le service.
- « Les directeurs généraux doivent être considérés comme un service essentiel dans le contexte de pandémie de la COVID-19 puisqu'ils sont les principaux fonctionnaires des organisations municipales et que ce sont les personnes qui vont assurer la mise en place, la suffisance et la coordination des services essentiels et des ressources jugées essentielles »

 [Cadre particulier, applicable aux municipalités, qui découle de l'état d'urgence sanitaire](#)¹¹

¹¹ <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/#c52660>

- «La ministre de la Santé et des Services sociaux est responsable de la Loi sur la santé publique. Lorsque le gouvernement décrète l'état d'urgence sanitaire, la ministre détient les pouvoirs nécessaires pour prévoir de nouvelles règles et adapter des règles existantes à la situation. Des échanges ont eu lieu entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la ministre de la Santé et des Services sociaux pour convenir des mesures d'exception requises pour le milieu municipal»

Les champs concernés

- **Fond d'aide alimentaire**

Oui. Les municipalités disposent des pouvoirs nécessaires pour constituer et gérer un fonds d'aide alimentaire. La Loi sur les compétences municipales prévoit entre autres que toute municipalité peut accorder une aide pour assister les personnes dans le besoin, ou pour soutenir une œuvre de bienfaisance.

- **Accès aux équipements collectifs d'une municipalité**

La municipalité doit interdire au public l'accès à ses équipements et lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires (p. ex. : bibliothèque, aréna, piscine, bâtiment abritant des salles de réunions, centre de congrès), sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publiques.

- **Événement sportif et culturels**

La municipalité doit interdire au public l'accès à ses équipements et lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires (p. ex. : bibliothèque, aréna, piscine, bâtiment abritant des salles de réunions, centre de congrès), sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publiques.

- **Modules et les aires de jeu**

Pour freiner et ralentir au maximum la contagion entraînée par la COVID-19, le gouvernement du Québec a demandé l'annulation des festivals ainsi que des événements culturels intérieurs et extérieurs prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020.

- **Jardinage**

Le gouvernement a ordonné la suspension, à compter du 25 mars 2020, de l'ensemble des services et activités non prioritaires. La production de biens alimentaires est toutefois considérée comme une activité prioritaire.

Le cas échéant, il est recommandé que les municipalités mettent en place les mesures nécessaires pour que l'utilisation de ces aires de jardinage communautaires respecte les consignes de santé publique et pour qu'elle ne puisse pas donner lieu à des rassemblements qui sont interdits

2. La prestation de service en contexte covid-19 : le cas de Laval

Il est difficile en si peu de temps de mentionner de manière exhaustive la prestation de service à Laval. Cette prestation de service se fait dans en conformité avec le cadre général que nous avons évoqué dans la première partie.

Voici quelques exemples de mesures, actions ou services déployés et ajustements :

- **COVID-19 : Laval contribue au Fonds d'urgence de Centraide du Grand Montréal à hauteur de 400 000 \$**

« Face à cette crise sans précédent et afin de répondre aux demandes croissantes des clientèles vulnérables, le comité exécutif de la Ville de Laval a convenu de recommander au conseil municipal d'octroyer une aide financière de 400 000 \$ au Fonds d'urgence de Centraide du Grand Montréal destiné aux plus vulnérables de la région métropolitaine ».

- **COVID-19 : La Ville de Laval mobilise son personnel pour assurer l'ensemble des services à la population**

« La Ville de Laval souhaite informer ses citoyens qu'elle continue de donner l'ensemble des services à la population, à l'exception des services qui nécessitent des contacts directs avec les citoyens. La Ville a fait une analyse en profondeur afin d'identifier les activités essentielles, a déployé ses plans de continuité des services municipaux, a identifié les ressources humaines et matérielles requises afin de maintenir les services à la population et finalement, a mis en place les formations nécessaires pour ses employés afin d'accroître leur polyvalence ».

- **Campagne de volontariat**

Afin d'assurer l'accès aux services communautaires essentiels pour les personnes lavalloises en situation de vulnérabilité, une campagne de volontariat pour soutenir les organismes communautaires a été mis en place par le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social. La Division de la vie de quartier (DVQ) du SCLSDS assure le jumelage des bénévoles en fonction des besoins des organismes lavallois en étroite collaboration avec l'équipe d'organismes communautaires du Centre intégré et de services sociaux de Laval (CISSSL).

- **Plan d'action visant à maintenir l'accès aux services communautaires essentiels pour les personnes en situation de vulnérabilité**

Ce Plan d'action vise les objectifs suivants :

- Assurer l'accès aux services communautaires essentiels
- Maintenir l'accès aux services communautaires essentiels pour les personnes en situation de vulnérabilité (personnes à faible revenu, personnes âgées, personnes isolées).

- Maintenir l'accès alimentaire pour les familles et les enfants
- Soutenir les organismes par un appui bénévole
- Informer les personnes en situation de vulnérabilité des services offerts sur le territoire
- Développer diverses initiatives auprès des personnes les plus vulnérables afin de répondre aux problématiques vécues par la crise

- **Aide alimentaire : la Ville octroie 40 000 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul**

« Le comité exécutif a entériné la recommandation du comité consultatif du Fonds Place-du-Souvenir d'octroyer 40 304 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul pour la réalisation du projet Soutien aux familles des 0-17 ans dans le contexte de la COVID-19. La subvention accordée par la Ville de Laval permettra de bonifier le service de dépannage alimentaire, une aide de première nécessité pour les familles vivant une situation précaire en cette période de pandémie particulièrement éprouvante»

- **Laval confirme l'annulation de sa programmation culturelle et événementielle estivale**

« Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la Ville de Laval, de concert avec les différentes parties prenantes, confirme que toutes les activités culturelles prévues sur son territoire cet été sont annulées ou reportées. Cette décision a fait l'objet d'un important exercice de consultation entre les partenaires, qui ont ainsi convenu de répondre à la demande du gouvernement du Québec concernant l'annulation des festivals et événements prévus cet été ».

- **Mesure d'ajustement dans la mise en œuvre de certains programmes municipaux**

Le Service de la Police a également produit et distribué dans les résidences des personnes âgées des dépliants sur lesquels sont répertoriées les principales ressources sociocommunautaires.

**Nel Ewane et Claudie Mompont
Ville de Laval**

**Marta Massana et Gilles Rioux
Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles au
Québec (GEDCIQ)**

Le 19 mai 2020